
Nombre de membres**en exercice:** 11**Séance du lundi 22 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux août l'assemblée régulièrement convoqué le 16 août 2022, s'est réuni sous la présidence de Danièle MANDON.

Présents : 8

Sont présents: Danièle MANDON, Laurent CONQUET, Joëlle BORNE, Daniel PEPIN, Florent SALES, Cecile UNIQUE, Marie Claire RABOISSON, Christophe ROQUE

Votants: 8

Excuses: Géraldine PICHOT, Alicia BIEHLER, Richard MORIN

Secrétaire de séance: Cecile UNIQUE

DEMANDE D'EMPRUNT

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'opération d'investissement portant sur la réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg, il conviendrait de procéder à un nouvel emprunt à taux fixe trimestriel de 100 000 €. Elle présente la proposition suivante du Crédit Agricole :

- Montant demandé : 100 000 €
- Taux fixe : 2,78 %
- Durée : 10 ans
- Fréquence : 4 trimestres
- Mise à disposition : 01/09/2022
- 1ère échéance : 01/12/2022
- Nombre d'échéances : 40
- Somme des intérêts : 14 247,50 €
- Frais de dossier : 100,00 €
- Capital remboursé / trimestre : 2 500,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

* VALIDE la proposition ci-dessus

* SOLLICITE un emprunt de 100 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France

AUGMENTATION DU TARIF DU GITE D'ETAPE

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs de location du gîte d'étape. En effet, ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'augmentation depuis plusieurs années.

Elle propose d'appliquer le tarif suivant : 9,17 € au lieu de 8,00 € hors taxe de séjour gérée par la Communauté de Communes du Pays Gentiane.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

* VALIDE le nouveau tarif de location du gîte d'étape comme indiqué ci-dessus

INDEMNITE GITE D'ETAPE - SIGNATURE CONVENTION

Madame le Maire, dans le cadre de la régie du gîte d'étape, propose de verser une indemnité de régisseur à Madame Marie-Pierre BRAGER. Elle rappelle la période d'ouverture du gîte d'étape qui va du 1er mai au 31 octobre de chaque année.

Elle propose 50,00 € / mois, soit 300 € qui serait versés annuellement ; il conviendrait alors de signer une convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

* ACCEPTE le versement d'une indemnité de régisseur à Madame Marie-Pierre BRAGER à compter du 1er septembre 2022

* VALIDE la somme de 50,00 € / mois soit 300 € versés annuellement

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Avant de déterminer la somme à verser aux familles, un bénéficiaire de ladite subvention doit confirmer le coût du voyage.

CDISATION DE MARIE-NOËLLE SOULE

Les membres du Conseil ont demandé des précisions quant aux conséquences de cette CDisation ? Après éclaircissement, **le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents.**

RENOUVELLEMENT D L'ATSEM

Le contrat aidé de l'ATSEM n'étant pas renouvelé, il est décidé de la prolonger jusqu'au 31 décembre via un CDD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

* Guirlandes de Noël autour de l'église : pas cette année

* Végétation à la gare : en attente. Pas cette

* Demande au Gentiane Express de dégager les passages à niveau pour une meilleure visibilité et sécurité des voitures

Le Maire
Danièle MANDON

La secrétaire
Cécile UNIQUE